



P.P. CH-3003 Bern, ESTV, DS

Aux administrations fiscales cantonales et aux
associations économiques intéressées à la
conclusion de conventions de double imposition

Votre référence:
Votre communication du
Notre référence: D 3.L.12 - Ast

Berne, 22 juin 2009

**Rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la Convention de double
imposition entre la Confédération suisse et le Grand-Duché du Luxembourg en
matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la Convention de double imposition entre la Confédération suisse et le Grand-Duché du Luxembourg en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Le délai de réponse est fixé au **10 juillet 2009**. C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, **une version électronique** de votre prise de position à l'adresse électronique suivante: Madame Alexandra Storckmeijer, alexandra.storckmeijer@estv.admin.ch. Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à Madame Alexandra Storckmeijer (031 322 85 74).

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Urs Ursprung
Directeur

Annexe mentionnée

Administration fédérale des contributions AFC
Urs Ursprung
Eigerstrasse 65
3003 Berne
Tél. +41 31 322 71 01, Fax +41 31 322 73 49
www.estv.admin.ch